

Réponse au quotidien britannique *The Guardian*

LE CULTE DE LA HAINE

Le Maréchal avait dénoncé « les mensonges qui nous ont fait tant de mal ». Aujourd'hui, ses défenseurs demandent que le devoir de vérité demeure le préalable du devoir de mémoire.

Au cours du mois de mai 2002, j'ai reçu, à mon domicile parisien, une journaliste du quotidien britannique *The Guardian* qui désirait m'interviewer en ma qualité de président de l'Association pour défendre la mémoire du maréchal Pétain (ADMP). Contrairement à sa promesse, je n'ai

par le général (CR)
Jacques le Groignec

pas eu l'honneur d'être destinataire de l'article qu'elle préparait et qui a été publié, sous sa signature, le samedi 11 mai 2002, dans *The Guardian Weekend* (supplément magazine du quotidien).

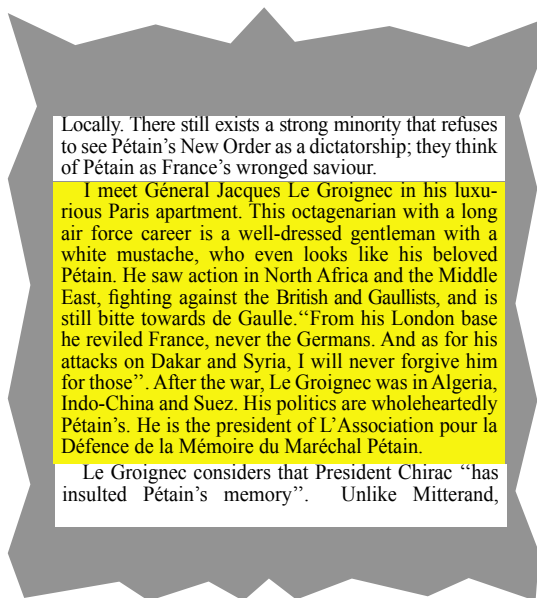
C'est par une recherche sur Internet, puis à l'Institut britannique de Paris, que j'ai pris connaissance de son papier intitulé *Vichy's shame (La honte de Vichy)* et couvrant cinq pages dont la lecture appelle les observations qui suivent.

LE DÉBARQUEMENT AU MAROC

① En réponse aux questions de mon interlocutrice, j'avais souligné que, durant la deuxième guerre mondiale, j'avais effectué 303 missions de guerre contre les Allemands, dont 300 sur Spitfire dans un groupe de chasse de l'armée d'Afrique - c'est-à-dire non-gaulliste. A ce titre, j'avais été cité 6 fois, pour faits de guerre - notamment le 18 juin 1940 - et décoré au Quartier général d'Eisenhower, le 15 juillet 1945.

J'ajoutais que j'avais été, durant trois mois, officier de liaison auprès des Américains, après leur débarquement au Maroc, en novembre 1942 ; et que je me trouvais en Syrie, en juin-juillet 1941 quand les forces françaises, agressées par les gaullistes-britanniques, opposèrent - à l'exemple de Dakar en septembre 1940 - une résistance sans laquelle la Wehrmacht eût immédiatement occupé l'Afrique du Nord que la stratégie expectante de Pétain entendait protéger en attendant que les Alliés soient enfin capables d'y intervenir en force.

A ce sujet, j'avais évoqué le message de Pinckney Tuck, chargé d'affaires américain à Vichy, rendant compte à Washington, le 8 novembre 1942, de la joie exprimée par le Maréchal, en apprenant le débarquement des G.I. au Maroc, vingt-cinq ans après l'arrivée en France des Sammies de Pershing.



Message dont j'ai publié le texte et sa source (*Foreign relations of the United States 1942, volume II, p. 430-432*) dans mon ouvrage *Pétain et les Américains* (Nouvelles Editions Latines, p. 308).

En dépit de cette mise au point, mon interlocutrice me présente uniquement comme ayant combattu « en Afrique du Nord et au Moyen-Orient contre les britanniques et les gaullistes »... Et de rappeler que je suis président de l'Association pour défendre la mémoire du maréchal Pétain. Pas un mot sur le fait que tous mes titres de guerre concernaient des combats contre la Wehrmacht.

La ficelle est suffisamment grosse pour mettre en évidence le peu d'honnêteté d'un texte dont l'objectif est d'accabler le Maréchal, ce qui impose, corrélativement, de disqualifier ses défenseurs.

L'AMALGAME HITLER - PÉTAÏN - LE PEN

② Attaquer le Maréchal et son environnement sous le titre racoleur *Honte de Vichy*, demeure, en effet, la trame de l'article incriminé. C'est ainsi que le lecteur apprend que « la sexualité était répandue » à Vichy ; qu'il y avait des « bordels » ; que l'on avait pu voir dans « la chambre n° 243 de l'hôtel du Parc où résidait le gouvernement de Pétain, un homme et une femme nus, épuisés après un coït et entourés de bouteilles de champagne ».

Ces tableaux croustillants donnent le ton et la mesure historique d'un salmigondis de faits mettant en jeu une quarantaine de personnalités allant de Jeanne d'Arc à Martine Aubry, sans oublier l'incontournable amalgame *Hitler-Pétain-Le Pen*, cher à la dictature de l'historiquement correct. Cet amalgame, dont la carrière commerciale est assurée

par les lobbies maîtres des médias, procède de l'opération suivante : Hitler = Pétain, Pétain = Le Pen, d'où Hitler = Le Pen. Syllogisme dont il importe d'examiner les deux premiers termes.

L'ETOILE JAUNE

③ Notre journaliste donne pour preuve de la collusion Hitler-Pétain, une déclaration, en 1947, de Helmut Knochen qui fut, en France occupée, commandant de la Police de sûreté et des services de sécurité (S.I.P.O.-S.D.) et selon lequel les S.S. « n'avaient trouvé aucune difficulté avec le gouvernement de Vichy pour mettre en application la politique juive » (1).

Il s'agit là d'un témoignage d'autant plus contraire à l'histoire que ledit Knochen avait, le 12 février 1943, dans un rapport adressé à

La parole de deux éminents diplomates

La stratégie de Pétain restera inchangée de 1940 à 1944. Elle s'inscrit dans la durée, comme il l'a exposée à Pierre Dupuy, chargé d'Affaires canadien à Vichy :

– «Ma position n'est pas simple. Nous sommes sous la coupe des Allemands. Ils interviennent en toutes choses, mais le jeu n'est pas perdu. Autant que vous le pouvez, vous devriez vous efforcer de ne pas le rendre plus difficile et vous ne devez pas aller trop vite. Le temps est un élément essentiel dans notre situation présente. Vous devez avoir confiance en nous. Cela, cependant, ne veut pas dire que vous devez vous abstenir de nous critiquer. Autrement, vous pourriez nous créer des difficultés avec les Allemands. Aussi longtemps que vous ne mettez pas notre honneur en cause, je crois que vous pouvez nous attaquer comme bon vous semblera». (*Dupuy – Rapport diplomatique du 8 avril 1941, «Archives canadiennes»*).

– «La clef de voûte de toute la politique française est la haine de l'Allemagne, même si les apparences insidieuses peuvent suggérer le contraire». (*Dupuy - Rapport adressé le 22 mai 1941 à Churchill, cité in extenso par J. le Groignec dans «Pétain et les Américains», pp. 405-407*).

Le 14 août 1945, le bâtonnier Payen donne lecture au procès du Maréchal, d'une déposition de Walter Stucki adressée de Berne sous le timbre du Département politique fédéral suisse :

« Au cours des quatre années et plus de ma résidence à Vichy, j'ai rencontré très fréquemment le maréchal Pétain. Nous nous entretenions souvent du problème de la collaboration franco-allemande. Le Maréchal manifesta toujours à l'endroit des Allemands une grande aversion, voire des sentiments de haine marqués (...). Il me déclarait (...) j'estime de mon devoir de rester dans le pays et d'atténuer par ma présence, dans la mesure du possible, les souffrances de la France (...). Je sais, d'après de nombreuses remarques de diplomates et d'officiers allemands, qu'on ne faisait point d'illusions, en Allemagne, sur les véritables sentiments et intentions du Maréchal, qu'on ne lui accordait aucune confiance et qu'à toute occasion on essayait de réduire ses pouvoirs et son influence, et qu'il était étroitement surveillé».

Ce témoignage a d'autant plus de valeur qu'il émane d'un remarquable diplomate d'un pays neutre, qui vécut, durant quatre années, aux côtés du Maréchal.

nowhere, Julia Pascal discovers, is an uncomfortable amnesia more prevalent than in the town which gave its name to collaboration

VICHY'S SHAME

The town is a shock, a wild skyline of domes and minarets. Its elegant architecture is neogothic, neoclassic, neo-Alpine, neo-everything. At first husbands in 1918, was in no mood to fight. Eighty-four-year-old Pétain, first world war hero, was lauded as France's saviour; he saw himself as the country's

LE CULTE DE LA HAINE

>>> *Suite de la page 3*

sa hiérarchie S.S. souligné que «le gouvernement français avait refusé de promulguer l'introduction de l'étoile jaune (...) que toutes les tentatives visant à modifier le point de vue du gouvernement français ont échoué (...) qu'en entreprenant maintenant la solution finale de la question juive, il faut savoir que Pétain s'y opposera».

Le texte de ce rapport a été publié par mes soins dans mon ouvrage Pétain, Face à l'Histoire (Nouvelles Editions Latines). J'en avais informé ma visiteuse qui s'est bien gardée de citer un document connu de tous les historiens de la Shoah, mais qui ruine sa thèse.

On doit à la vérité de reconnaître qu'elle a bien voulu, cependant, avouer, dans son papier, que j'avais appelé son attention sur le fait que le maréchal s'était, fermement et victorieusement, opposé au port de l'étoile jaune en zone non occupée et en Afrique du Nord, comme Annie Kriegel, historienne juive, a tenu à le souligner dans son ouvrage Ce que j'ai cru comprendre (chapitre II-3). Mais pourquoi ce silence sur les chiffres édifiants que je lui avais donnés ?

Des chiffres mettant en lumière que, face aux Services allemands chargés de la solution finale, la protection physique des juifs ne put malheureusement être totale, mais qu'elle est avérée par le fait que sur les 730.000 juifs, dont 400.000 en Afrique du Nord, vivant dans la mouvance française, 76.000 furent déportés dont 3 % seulement survécurent. C'est donc 90 % des juifs résidant en France et en Afrique du Nord qui échappèrent à la solution finale, et 10 % qui en furent victimes. Ce taux de 90 % de survivants est à comparer à celui de 6 % qui s'applique à l'ensemble des collectivités juives d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Grèce, du Luxembourg, des Pays-Bas, de Pologne et de Yougoslavie (cf. Raul Hilberg La destruction des juifs d'Europe chapitre XI).

Pourquoi cette arithmétique comparée est-elle ainsi, soit occultée par les médias, soit portée au crédit, non pas du Maréchal et de son gouvernement, mais à la société civile et à des institutions religieuses ? Comment, alors,

expliquer que, dans les pays européens, sans Maréchal, ladite société et lesdites institutions soient restées aussi peu efficaces ? Comment imaginer que la société civile a protégé les Français juifs prisonniers de guerre ? qu'elle a assuré la protection des 400.000 juifs d'Afrique du Nord ? qu'elle a interdit le port de l'étoile du Nord et en zone Sud, même après l'occupation de celle-ci par la Wehrmacht ?

L'histoire sait que ces faits sont à porter au seul crédit du gouvernement français. Ils constituent une preuve irréfutable que, si les déportations vers un destin inconnu furent des actes irréparables imposés par l'occupant, il n'y eut jamais, dans l'esprit du soldat qui veillait au chevet de la France, la moindre volonté de pratiquer une politique d'hégémonie idéologique dont la disparition physique d'êtres humains eût été l'expression.

«TRAVAIL - FAMILLE - PATRIE»

④ L'amalgame Pétain-Le Pen est symbolisé dans la littérature de mon interlocutrice par le fait, selon elle, que leurs politiques respectives ont en commun «le dicton» : «Travail, Famille, Patrie» dont elle attribue la paternité à Pétain. C'est ignorer que ces trois valeurs ont été saluées par Lamartine dans une déclaration du 23 octobre 1848. C'est ignorer que l'Assemblée nationale, réunie à Vichy le 10 juillet 1940, fut invitée par son président, Jules Jeanneney, président du Sénat et homme de gauche, à voter un article unique donnant «**tous pouvoirs au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle Constitution de l'Etat français qui devra garantir les droits du Travail, de la Famille, et de la Patrie.**»

strong showing in the presidential election, the link with the Vichy regime is rarely explored, nor its context in the ebb and flow of extreme French nationalism that has been present for more than a century. Last week, Le Pen explicitly revived Pétain's dictum, *travail, famille, patrie*, saying it was preferable to *liberté, égalité, fraternité*, although he hates connections being made between his policies and those of Vichy. Few French people today are aware of how this small town absorbed the massive power abdicated by the French parliament. In 1940, more than 30,000 civil servants migrated there. Locals complained, "We have been invaded - by the French."

International embassies installed themselves in the hotels surrounding the Hôtel du Parc. There was even an American embassy from 1940-1942, during

Il faut donc un parti-pris étranger à l'histoire pour voir, dans cette trilogie des valeurs, l'expression de la prétendue dictature fasciste de Philippe Pétain dont Jean-Marie Le Pen serait l'héritier.

LES JUIFS ET LE MARÉCHAL

5 Le parti-pris inspire encore la journaliste lorsqu'elle cite, hors de son contexte, une brève critique d'un discours du Maréchal formulée par l'amiral Leahy, ambassadeur des Etats-Unis à Vichy. Mais elle s'abstient de rappeler que celui-ci avait, lors du procès Pétain, témoigné pour sa défense, dans une lettre personnelle : «Vous m'avez souvent exprimé votre espoir de voir annihiler les envahisseurs nazis (...) Je demeure très sincèrement à vous».

La même discrétion est observée au sujet des écrits de Pierre Dupuy et de Walter Stucki, respectivement chargé d'affaires canadien à Vichy et ambassadeur de Suisse en France, qui évoquent l'un et l'autre les sentiments de haine que Pétain portait à l'occupant (voir notre encadré).

Contrairement à ce silence parlant, mon interlocutrice se plaît à rappeler la déclaration,

Four-year-old Pétain, first world war hero, was lauded as France's saviour. He saw himself as the country's grieving father, proclaiming, "France is a wounded child. I hold her in my arms."

On July 9, 1940, at Vichy's opera house, in a national mood of self-flagellation, parliament voted 569 to 80 to abandon the Third Republic : social benefits gained during the 1936 popular front were eliminated and a new French fascism controlled all forms of the life. The constitution was dissolved and the French Republic was no more. The Church supported Pétain. In Lyon, Cardinal Pierre-Marie Gerlier exclaimed, "Pétain is France. France is Pétain !"

American historian Robert Paxton, in his book Vichy France, writes of the may who repudiated the liberalisation of the Third Republic that had supposedly weakened France : "Each had his own diagnosis of the rot... jazz, alcohol, Paris night life, short

en 1995, de Jacques Chirac selon lequel **«le gouvernement français avait appuyé la folie criminelle des occupants»**. Elle rapporte ainsi un point de notre entretien au cours duquel j'avais souligné qu'une telle déclaration émanait du citoyen Chirac, mais ne pouvait être celle du président de la République, garant de l'indépendance de la justice et n'ayant pas autorité pour se substituer aux cours de justice qui n'ont jamais accusé et condamné la France pour complicité avec les démiurges de la Shoah.

Ceux des Français qui n'ont pas la mémoire courte se souviennent qu'au cours du procès du Maréchal, les juifs, témoins à charge, tel Léon Blum, ou membres du jury, tel Pierre Bloch, n'avaient jamais évoqué une telle complicité qui mettrait la France au même rang que l'Allemagne hitlérienne dans l'acte de barbarie inégalée que fut le génocide juif.

LES BOURGEOIS DE CALAIS

1347. Edouard III, roi d'Angleterre, assiège Calais (...à 40 km de Dunkerque). Pressée par la famine, la ville doit se rendre. Six notables remettront les clés de la cité, nu-tête et nu-pieds, en chemise, la corde au cou, prêts à être pendus. C'est le prix à payer pour que la population soit épargnée. Heureusement la reine obtiendra leur grâce. Après que le souverain eût hésité longtemps...



Dessin de Jean Chièze, 1942

«UNE PROFANATION OCCULTÉE»

6 Dans son article, ma visiteuse évoque sa judéité d'origine roumaine et lituanienne, et dénonce à juste titre, les profanations de tombes juives. Mais elle s'abstient - c'est la maladie des lobbies - de rapporter le fait, dont je l'avais informée, que la tombe du Maréchal à l'Île d'Yeu avait été profanée, en juillet 2001, par un garçon de 18 ans qui, devant le Tribunal correctionnel des Sables-d'Olonne avait, pour sa défense, déclaré qu'il avait appris à l'âge de 12 ans que son père était juif, que des membres de sa famille avaient été déportés, et qu'il avait agi non par vandalisme, mais par conviction.

Cette conviction, il l'avait en effet, exprimée en déféquant sur la pierre tombale et en la couvrant de graffitis ignobles parmi lesquels figurait trois mots : **«complice du génocide»**.

Le pauvre garçon, condamné, avec inscription au casier judiciaire, pour profanation d'une tombe - qui avait été fleurie par le général De Gaulle et par tous les présidents de la République, à l'exception du dernier, - fut ainsi la victime des tristes personnages qui cultivent la haine, et qui, par leurs mensonges, violent les esprits des plus jeunes.

LES RESPONSABILITÉS ANGLAISES

7 L'article incriminé met en évidence l'existence d'un abîme, trop souvent franchi, entre journalistes et historiens. Si toutefois, le Guardian s'aventurait à poursuivre ses enquêtes sur la période de la deuxième guerre mondiale, il devrait s'intéresser aux responsabilités de la perfide Albion qui, au lendemain de la première guerre mondiale, avait repris, selon Lloyd George, sa politique traditionnelle contre la France - cf. Georges Clemenceau dans

Grandeur et misères d'une victoire - avant de l'entraîner, en 1939, dans une guerre continentale à laquelle elle ne pouvait participer qu'avec des forces terrestres ridicules.

Le désastre de 1940 et ses conséquences sur le destin des juifs d'Europe devaient malheureusement en résulter.

LE DEVOIR DE VÉRITÉ

8 Cela dit, il est juste d'observer que mon interlocutrice n'a pas écrit plus de contrevérités, et cultiver plus de ferments de haine franco-française que nombre de journalistes et de spécialistes de l'histoire commerciale et médiatisée auxquels Georges Pompidou s'adressait lorsque, dans une conférence de presse, le 21 septembre 1972, il exhortait les Français à ne pas «entretenir saignantes les plaies de nos désaccords nationaux».

Pétain, lui, avait dénoncé «les mensonges qui nous ont fait tant de mal». Ses défenseurs demandent, aujourd'hui, que le devoir de vérité demeure l'indissociable préalable du devoir de mémoire.

Général (C.R.) Jacques le Groignec

(«L'ACTION FRANÇAISE 2000»
19 juin 2002).

(1) N.D.L.R. Knochen fut condamné à mort par un tribunal français, en 1954, puis bénéficia étrangement en 1958, d'une commutation à la perpétuité, elle-même réduite à 20 ans en 1959, avant sa remise de peine et sa libération le 26 novembre 1962 ! La citation par des journalistes du faux témoignage de Knochen, produit en 1947, est d'autant plus odieux que ceux-ci ne pouvaient pas ignorer le contenu précité du rapport adressé par lui à sa hiérarchie, le 12 février 1943.